

[Texte]

The Chairman: —and there would be some declining amount—it is not just 15 per cent in one shot, because the interest would be on whatever the present value of the difference is in 1982 and so on, or 1983 or . . .

I think the point I was trying to make is consistent with what you are saying. I think you are understating the fact; understating the figures. The figures on a present-value basis are overstated, but it is somewhere in the middle. I wanted you to understand that.

Mr. Le Pan: I would just add, Mr. Chairman, that the reason why the numbers were put forward on that basis is that that happens to be the way the federal government's accounts are kept. They are on a cashflow basis. They are not kept on the basis of—

An hon. Member: Is that the accrual basis?

The Chairman: What we are dealing with here is tax policy, or tax changes, that have—what we are concerned about is trying to decipher the economic implications and the economic costs overall of this—not necessarily from an alternative or opportunity-cost basis; we are trying to understand what this means in economic terms. Then in economic terms—

Mr. Le Pan: That is the interest cost.

The Chairman: —those figures are overstatements of the economic effects.

Mr. Le Pan: Yes, clearly.

The Chairman: So we now have some idea of the figures that are associated with those kinds of deferral issues. But the deferral issue is really quite broad. It is my understanding that there are a great many issues that flow within the deferral category and that permeate the budget.

Mr. Huggett: Yes; and we find that very upsetting. This is, we think, quite a change in philosophy in the tax system, a major change, and I just do not like it coming in in this piecemeal way, and the whole thing. I think that is something worth debating on broad, general grounds.

The Chairman: You say it is a change in philosophy. Could you explain that? Has something happened? Has there been a trend in one direction and then a reversal of that trend, or has this been a common practice over time and all of a sudden it is being reversed?

Mr. Huggett: The common practice over time—I guess I can best explain it by saying that employees are taxed on a cash basis. You get your salary, and when you get it in cash, you pay tax. That is the regime for employees. For businesses we go to the accounting basis, generally, and recognize income as the accountants say you have realized income; i.e., if you have sold a piece of property, whether you have the cash or not, we show that as being income. However, throughout the act, over the years there has always been provision that if you did not get the cash, you could claim a reserve against those

[Traduction]

Le président: . . . et dans une certaine mesure c'est dégressif; ce n'est pas 15 p. 100 d'un seul coup, car les intérêts portent sur la valeur actuelle, quelle qu'elle soit, de la différence en 1982, ou bien en 1983, et caetera.

D'ailleurs, nos deux points de vue ne sont pas tellement éloignés; je pense simplement que vous minimisez les faits, les chiffres. Pour ce qui est des chiffres actuels, ils sont exagérés, mais la réalité se situe entre les deux. Je tenais à le préciser.

M. LePan: Monsieur le président, les chiffres ont été calculés de cette façon-là parce que c'est justement conforme aux méthodes de comptabilité du gouvernement fédéral. C'est basé sur les liquidités. Les comptes du gouvernement ne sont pas fondés . . .

Une voix: Est-ce que c'est le calcul cumulatif?

Le président: Il s'agit de la politique fiscale ou plutôt des modifications fiscales qui ont . . . En réalité, nous essayons de déterminer les répercussions économiques et les coûts économiques de ces mesures, et nous ne nous fondons pas forcément sur une comparaison avec d'autres solutions possibles. Nous essayons de comprendre ce que cela signifie en termes économiques. Je le répète donc, en termes économiques . . .

M. LePan: Ce sont les coûts sous forme d'intérêts.

Le président: . . . ces chiffres exagèrent les répercussions économiques.

M. LePan: Cela ne fait pas de doute.

Le président: Si bien que nous avons maintenant une certaine idée de ce que signifieront ces remises de paiements en termes de chiffres. Mais la question des remises va plus loin; je crois d'ailleurs que dans le budget il y a des traces nombreuses des effets de ces remises de paiements.

M. Huggett: Oui, c'est d'ailleurs cela qui nous ennuie tellement. Nous pensons que cela s'écarte considérablement des principes établis de fiscalité et le caractère anarchique des changements envisagés ne me plaît vraiment pas. Je pense que les principes méritent d'être remis en question de façon approfondie.

Le président: Vous dites que ce sont les principes qui sont en cause; pouvez-vous développer cette idée? Est-ce que quelque chose s'est produit? A-t-on observé une tendance dans un certain sens puis un renversement de cette tendance, ou bien est-ce qu'une pratique de longue date vient soudain de se renverser?

M. Huggett: Depuis très longtemps . . . Je pense que la meilleure façon d'expliquer la situation, c'est de vous dire que les employés sont imposés sur la base des liquidités. On vous paie un salaire et quand vous le recevez en argent comptant, vous payez des impôts. Voilà le régime des employés. Pour les entreprises, en règle générale, on se fonde sur la comptabilité et l'on détermine le revenu au moment où les comptables décident qu'un revenu a été réalisé. Par exemple, supposons que vous vendiez une propriété, même si vous n'avez pas encore touché d'argent liquide, c'est considéré comme un